

# LE PARTENARIAT

## DÉFINITION

- ◆ Il s'agit d'une **relation équitable** entre deux acteurs ou plus.
- ◆ Les objectifs et modalités de la coopération sont le fruit d'une  **négociation**.
- ◆ La relation est basée sur le **respect**, l'**engagement mutuel** et la **confiance**.
- ◆ Il existe un niveau minimum d'**autonomie** des partenaires.
- ◆ La répartition des **rôles et responsabilités** de chacun se doit d'être claire.
- ◆ Le principe est celui d'une **complémentarité** et d'un **échange** réciproque entre les acteurs.
- ◆ Les relations se construisent de manière progressive.
- ◆ Malgré les spécificités de chacun, il existe une **vision commune** du projet.
- ◆ La relation est **transparente**.
- ◆ La **communication** est fluide et constante avec un **langage commun**.

*Définition inspirée de l'Observatoire de la coopération décentralisée France - Amérique du Sud*

